



CNIL Inscription : Registre de l'article 47 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004

<b>Date de mise en œuvre</b>	1 <sup>er</sup> Septembre 2011
<b>Finalité principale</b>	Signalements entre les institutions d'assurance allemandes et les Carsat / Cram / CGSS de situations particulièrement graves de risques exceptionnel.
<b>Fonctions de l'application</b>	<p><b>Risques Exceptionnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de chute de hauteur ;</li> <li>• Risque d'ensevelissement ;</li> <li>• Risque d'incendie et d'explosion ;</li> <li>• Risque lié à l'amiante et aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques ;</li> <li>• Risque lié aux travaux en espaces confinés ;</li> <li>• Risque lié à la conduite de véhicules et d'engins sans formations et autorisations adaptées ;</li> <li>• Risque lié aux manutentions lourdes et répétitives ;</li> <li>• Risque lié à l'accès aux pièces nues sous tension électrique ;</li> <li>• Risque lié à l'accès aux organes en mouvement d'un équipement de travail.</li> </ul> <p><b>Gestion des signalements :</b></p> <p>La transmission de signalements entre les institutions d'assurance et prévention des deux pays (Allemagne – France) se fait par l'intermédiaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CRAMAM recueille les demandes des autres caisses françaises à l'attention des BG et les transmet à la BG Bau. Parallèlement, elle transmet les signalements en provenance de la BG Bau à l'attention des caisses qui suivent les entreprises contrôlées en Allemagne, lorsque ces caisses sont identifiées.</li> <li>• La BG Bau recueille les demandes en provenance des autres BG à l'attention de la CRAMAM et les lui transmet. Parallèlement, elle transmet des signalements en provenance de la CRAMAM aux BG qui suivent les entreprises, lorsque celles-ci sont identifiées.</li> </ul>
<b>Services chargés de la mise en œuvre</b>	CARSAT / CRAM / CGSS - Service Prévention BG Bau – Berufsgenossenschaft der Bauwirtschaft
<b>Service chargé du droit d'accès et de rectification</b>	Service Prévention CRAMAM / CARSATAM Jacques Balzer : Ingénieur Conseil
<b>Catégories de personnes concernées</b>	Entreprises & Travailleurs Transfrontaliers

<b>Catégories de données traitées</b>	Coordonnées de l'entreprise ; Coordonnées d'un interlocuteur de l'entreprise ; Nom prénom du ou des salariés faisant l'objet du signalement et sa profession ; Lieu du constat ; Secteur d'activité ; Description de la situation à risque faisant l'objet du signalement ; Prescriptions de sécurité qui ont été formulées ; Souhait d'être informé des suites données en matière de sécurité par l'organisme allemand.
<b>Catégories de destinataires</b>	Entreprises & Travailleurs Transfrontaliers
<b>Catégories de données traitées (Salariés)</b>	Nom, prénom & profession.
<b>Durée de conservation des données</b>	5 ans

Le Directeur :

R. Marbach

